

Le 24 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis un an, Eurasolis accompagne les agriculteurs dans l'étude et la réalisation de leur projet de toiture photovoltaïque

Il y a un an, Euralis lançait Eurasolis, sa filière photovoltaïque à destination des agriculteurs qui souhaitent investir et produire de l'énergie décarbonée sur leurs exploitations. Une façon d'obtenir un revenu annuel significatif et garanti pendant vingt ans minimum. Pour accompagner au mieux les exploitants dans leurs projets de diversification, la coopérative s'est entourée d'acteurs du secteur complémentaires, qualifiés, solides et compétitifs. Cancé compte parmi ces partenaires de choix. Une cinquantaine d'agriculteurs ont déjà mis en route des projets de production d'énergie verte.

Depuis un an, les spécialistes d'Eurasolis accompagnent de façon personnalisée les agriculteurs qui se lancent dans la production d'énergie photovoltaïque, et ce tout au long de leurs projets respectifs. D'abord, les conseillers travaillent au montage du dossier, avec les volets administratif, économique et financier (élaboration du business plan) qui incluent les demandes de subvention. Le bureau d'engineering d'Eurasolis quant à lui se charge d'étudier la faisabilité technique de chaque projet, de la conception jusqu'à la remise d'un dossier technico-économique.

Une fois que l'agriculteur s'est engagé, un expert « Economie de l'exploitation » réalise systématiquement un entretien stratégique avec lui pour s'assurer que tous les impacts économiques, juridiques, fiscaux et sociaux ont bien été évalués pour lui, sa succession, son entreprise agricole, etc... Intervient ensuite l'installation de la centrale photovoltaïque sur l'exploitation agricole.

« Il s'agit toujours de projets sur mesure. Ils peuvent concerner des bâtiments neufs ou valoriser des toitures existantes de bâtiments destinés à l'élevage ou au stockage. Dans tous les cas, nous accompagnons l'agriculteur tout au long du projet, y compris après l'installation de la centrale puisque la maintenance est aussi prévue. Et ce qui nous différencie de nos concurrents, c'est que nous mettons le solaire au service de l'exploitation et non l'inverse (plan de trésorerie adaptable, vision fiscalité, personnalisation du projet, vision économique globale de l'exploitation avec notre entretien stratégique etc...) », précise Christophe Grandeur, chef de marché au Pôle Agricole d'Euralis.

Un revenu complémentaire garanti sur 20 ans

« Nous proposons aux agriculteurs d'investir dans des puissances jusqu'à 500 kWc via le développement d'une centrale photovoltaïque sur-mesure » poursuit David Lajournade, responsable technique Eurasolis. *« Pour eux, c'est la garantie d'un revenu complémentaire qui reste dans la cour de leur ferme. Sécurisé pendant 20 ans, ce revenu n'est pas soumis aux aléas climatiques ».* Pour une centrale 300 kWc, le revenu complémentaire peut aller jusqu'à 1 000 euros par mois, en fonction du projet. En moyenne, la puissance des centrales installées est de 300 kWc.

Le meilleur conseil possible aux agriculteurs

Pour mener à bien ces projets, le Groupe Euralis a créé Eurasolis, une entité spécifique à la production d'énergie photovoltaïque. Il a recruté et formé des spécialistes du sujet, capables d'apporter le meilleur conseil possible aux agriculteurs. Il travaille par ailleurs avec des industriels qualifiés et compétitifs, parmi lesquels la société de métallerie CANCE. *« Ce partenariat local avec la coopérative nous permet de mettre notre expertise au service des agriculteurs. Grâce à notre savoir-faire en matière de charpente métallique, nous leur permettons de réaliser leurs projets de bâtiments neufs, qui sont valorisés par Eurasolis grâce à la couverture photovoltaïque »* explique Bertrand Cancé, DG de Cancé.

Les premiers projets initiés


A ce jour, une cinquantaine d'agriculteurs se sont lancés dans un projet de production d'énergie photovoltaïque et environ 500 ont manifesté leur intérêt pour ce type de diversification.

« *Pour le Pôle Agricole d'Euralis, il s'agit de soutenir le développement de ses filières en proposant aux agriculteurs une production résiliente et complémentaire aux ateliers de productions végétales et animales* » conclut Laurent Dubain, directeur général du Pôle Agricole. La production d'énergie photovoltaïque est donc au cœur de la stratégie du Pôle.

Pour en savoir plus : <https://youtu.be/rTQw5i8qBuw>

Pour en savoir plus : www.euralis.fr

Contact Presse Nathalie Salmon 05.59.92.54.79 / 06.48.08.52.88 nathalie.salmon@euralis.com www.euralis.fr

 [@euralisgroupe](https://twitter.com/euralisgroupe)